

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017
COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents excusés : 1
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille dix-sept et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM. CANET Fanny (procuration à M. OUBLAKASSAM Mohamed), LAZARO Pascal (procuration à M. ROCALVE Jean-Paul), MANCES Françoise (procuration à Mme RENAUD Katia), FLORES Didier

ETAIT ABSENTE : Mme TERRANO Anne-Marie

DATE DE LA CONVOCATION : 7 Avril 2017

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Etienne DELFOUR est désignée à cette fonction qu'elle accepte. Le procès-verbal de la séance du 20 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité après avoir été modifié comme suit :

Point 6 de l'ordre du jour : Compte administratif budget annexe gestion abbaye : Section d'investissement année 2016 : résultat : 14 534.80 € au lieu de 14 537.80 €

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT

Ce point est retiré de l'ordre du jour, monsieur le Maire n'ayant pris aucune décision depuis la séance du 20 Mars 2017

2. Crédit-bail immobilier Commune de Saint-Hilaire/SCV Cave Anne de Joyeuses – caveau de dégustation

MM. BERNEDE Jean-Luc, CARBONNEL Jean-Louis et ROCALVE Jean-Paul ont quitté la salle pour l'examen de cette question de l'ordre du jour. La procuration détenue par M. ROCALVE Jean-Paul n'est pas utilisée. La séance est alors présidée par Mme Martine FERNANDEZ 2^{ème} adjointe au Maire.

Madame la Présidente expose à ses collègues ce qui suit :

Le 30 juillet 2001 un crédit-bail immobilier a été conclu par devant Maître NOURY, Notaire, entre la Commune de SAINT-HILAIRE et la SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE, CAVE ANNE DE JOYEUSES, Par cet acte, la Commune de SAINT-HILAIRE donnait en crédit-bail immobilier à la SCV CAVE ANNE DE JOYEUSES, une construction à usage de caveau de dégustation, figurant au cadastre comme suit :

Section B – Numéro 992 – le Plo – 7 ares 32 centiares

tel que le dit bien existe, s'étend et se comporte avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve Le crédit-bail a été conclu pour une durée de quinze années régulières et consécutives qui ont commencé à courir à compter du 1^{er} juillet 2001 moyennant un loyer annuel de 5 124 € HTVA. La valeur résiduelle a été définie comme suit : « selon l'époque à laquelle elle doit être déterminée, la valeur résiduelle sera égale au montant des loyers restant à courir. A l'échéance normale du contrat, la valeur résiduelle sera d'UN EURO »

Le crédit-bail immobilier définit dans son article 2 les conditions de la promesse de vente Conformément à cet article et en réponse à la demande formulée par la Commune, la SCV CAVE ANNE DE JOYEUSES a fait connaître sa volonté de bénéficier de la promesse de vente aux conditions prévues dans l'acte.

Après avoir précisé que la présente délibération si elle adoptée annulera et remplacera la délibération n°2016/03.16/14 en date du 16 Mars 2016 ayant le même objet, madame la Présidente invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUI** l'exposé de sa Présidente
- **APRES** en avoir pris connaissance du crédit-bail immobilier conclu par devant Maître NOURY, Notaire, entre la Commune de SAINT-HILAIRE et la SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE, CAVE ANNE DE JOYEUSES
- **VU** la demande formulée par la SCV CAVE ANNE DE JOYEUSES

- **DECIDE** à l'unanimité de réaliser au terme du crédit-bail immobilier la promesse de vente au profit de la SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE, CAVE ANNE DE JOYEUSES, selon les conditions explicitées dans le contrat
- **DIT** que tous les frais, émoluments et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par le preneurs
- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2016/03.16/14 adoptée le 16 Mars 2016 ayant le même objet
- **AUTORISE** Madame Martine FERNANDEZ, deuxième adjointe au Maire à signer tous documents afférents y compris par devant notaire

Retour en séance de MM. CARBONNEL Jean-Louis, BERNEDE Jean-Luc et ROCALVE Jean-Paul. M. Jean-Louis CARBONNEL réintègre aussitôt ses fonctions de Président de Séance et donne la parole à M. Jean-Luc BERNEDE pour l'examen des propositions budgétaires.

Il est décidé de modifier l'ordre d'examen des divers points de l'ordre du jour afin de se prononcer en priorité sur la fiscalité.

3. Taux de la fiscalité 2017

Monsieur Jean-luc BERNEDE, premier adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 émanant du Ministère de l'Economie et des Finances.

Cet état comporte les bases d'imposition prévisionnelles 2017 qui sont les suivantes :

Taxe d'habitation	921 100
Taxe foncière bâtie	639 100
Taxe foncière non bâtie	42 600

Les taux des taxes communales pour l'exercice 2016 étaient les suivants

Taxe d'habitation	10.16 %
Taxe foncière bâtie	23.80 %
Taxe foncière non bâtie	94.77 %

Les produits de la fiscalité (taux constants) seraient les suivants :

Taxe d'habitation	921 100	10.16%	93 584
Taxe foncière bâtie	639 100	23.80%	152 106
Taxe foncière non bâtie	42 600	94.77%	40 372
			286 062

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer afin de fixer les taux des taxes communales pour l'exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUI** l'exposé du rapporteur
- **APRES** en avoir délibéré
- **DECIDE** à la majorité (8 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) de fixer les taux de la fiscalité 2017, comme suit

Taxe d'habitation	10.26 %
Taxe foncière bâtie	24.04 %
Taxe foncière non bâtie	95.72 %

Ce qui génère les produits suivants

Taxe d'habitation	921 100	10.26 %	94 505
Taxe foncière bâtie	639 100	24.04 %	153 640
Taxe foncière non bâtie	42 600	95.72%	40 777
			288 922

Soit une augmentation globale du produit de 1 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

4. Budget principal de la Commune – exercice 2017

Monsieur Jean-Luc BERNEDE, rapporteur, présente aux membres de l'Assemblée le budget principal de la commune - exercice 2017 qui se résume comme suit :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	885 976.06	748 368.81
Résultat de fonctionnement reporté		137 607.25
Total de la section de fonctionnement	885 976.06	885 976.06

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	239 767.06	374 060.14
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	630 026.13	494 485.79

Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté		1 247.26
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	869 793.19	869 793.10
TOTAL DU BUDGET	1 755 769.25	1 755 769.25

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- O U I l'exposé du rapporteur
- A P R E S en avoir délibéré
- A P P R O U V E à l'unanimité le budget principal de la commune exercice 2017 tel qu'il vient d'être présenté
- A U T O R I S E Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

5. Budget annexe des abbaye - exercice 2017

Monsieur Jean-Luc BERNEDE, rapporteur, présente aux membres de l'Assemblée le budget annexe gestion abbaye de la commune - exercice 2017 qui se résume comme suit :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	147 255.20	146 507.34
Résultat de fonctionnement reporté		747.86
Total de la section de fonctionnement	147 255.20	147 255.20

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	19 210.00	35 560.22
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 216.89	
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	14 133.33	
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35 560.22	35 560.22
TOTAL DU BUDGET	182 815.42	182 815.42

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- O U I l'exposé du rapporteur
- A P R E S en avoir délibéré
- A P P R O U V E à l'unanimité le budget annexe gestion abbaye de la commune de l'exercice 2017 tel qu'il vient d'être présenté,
- A U T O R I S E Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

6. Budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement - exercice 2017

Monsieur Jean-Luc BERNEDE, rapporteur, présente aux membres de l'Assemblée le budget annexe gestion service de l'eau et de l'assainissement - exercice 2017 qui se résume comme suit :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	33 460.63	28 235.00
Résultat de fonctionnement reporté		5 225.63
Total de la section de fonctionnement	33 460.63	33 460.63

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	107 375.63	114 751.04
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	278 570.68	262 079.86

Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté		9 115.41
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	385 946.31	385 946.31
TOTAL DU BUDGET	419 406.94	419 406.94

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé du rapporteur
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **A P P R O U V E** à l'unanimité le budget annexe gestion service de l'eau et de l'assainissement de la commune de l'exercice 2017 tel qu'il vient d'être présenté
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

7. Budget annexe gestion atelier-relais – exercice 2017

Monsieur Jean-Luc BERNEDE, rapporteur, présente aux membres de l'Assemblée le budget annexe gestion service de l'atelier relais - exercice 2017 qui se résume comme suit :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	17 274.45	2 287.00
Résultat de fonctionnement reporté		14 987.45
Total de la section de fonctionnement	17 274.45	17 274.45

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	5 979.00	3 299.00
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté		2 680.90
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 979.90	5 979.90
TOTAL DU BUDGET	23 254.35	23 254.35

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **O U I** l'exposé du rapporteur
- **A P R E S** en avoir délibéré
- **A P P R O U V E** à l'unanimité le budget annexe gestion de l'atelier relais de la commune de l'exercice 2017 tel qu'il vient d'être présenté
- **A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22 heures 45

Vu pour être affiché le vingt avril deux mille dix-sept conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.
Mis en ligne le vingt avril deux mille dix-sept

Le Maire :
Jean-Louis CARBONNEL

